

[ACCUEIL](#) | [LE MINISTÈRE](#) | [NOUVELLES](#) | [VIDÉOS ET PHOTOS](#) | [POUR NOUS JOINDRE](#)

Où suis-je : [Accueil](#) > [Relations de travail](#) > [Publications](#) > [Faits saillants des négociations collectives de l'Ontario Sommaire - Janvier 2016](#)

Ministère du Travail >

Normes d'emploi

Santé et sécurité

Relations de travail

► **Foire aux questions**

► **Publications**

► **Formulaires**

► **Conventions Collectives**

► **Lois**

**Mobilité dans la construction
Ontario-Québec**

**Organismes, conseils,
commissions et tribunaux** >

Renseignements >

Bulletins électroniques ▼

► **S'abonner**

► **Quoi de neuf**

► **Travailleur avisé, travailleur en
santé!**

Suivez le ministère ▼

►  **Twitter**

►  **Facebook**

►

[Imprimer cette page](#)

Faits saillants des négociations collectives de l’Ontario - Sommaire - Janvier 2016

Diffusion : mai 2016

Dernière mise à jour : mai 2016

Aperçu des négociations

En janvier, 16^[1] règlements^[2] visant 17 963 employés ont été ratifiés. L'augmentation annuelle moyenne du salaire de base (AAM) a atteint 1,1 % (0,9 % dans le secteur public et 1,5 % dans le secteur privé). Quatre règlements prévoyaient des paiements forfaitaires.

L'industrie où l'AAM était la plus élevée était les administrations publiques (2,0 %). Dans le secteur de l'enseignement et des services connexes, on compte une convention centrale visant 9 649 employés qui ont reçu une AAM de 0,6 %.

L'Indice des prix à la consommation pour l'Ontario s'est établi à 2,0 % en janvier.

Tableau 1 : Augmentation annuelle moyenne par industrie – janvier

Industrie	Règlements	Employés	Augmentation annuelle moyenne (%)	Janvier (%)
Primaire	nul	nul	nul	nul
Fabrication	2	995	1,7	1,7
Construction	1	250	1,5	1,5
Commerce et finances	nul	nul	nul	nul
Transport, communications et services publics	1	3 850	1,4	1,4
Administrations publiques	4	1 836	2,0	2,0
Enseignements et services connexes	2 ^[3]	9 649	0,6	0,6
Services de santé et assistance sociale	5	1 149	1,8	1,8
Autres services	1	234	1,6	1,6
Tous les règlements	16	17 963	1,1	1,1

Aperçu des négociations collectives prévues

Les secteurs où des conventions majeures expireront en 2016 comprennent la construction ICI et non-ICI, les hôpitaux, les foyers de soins de longue durée, les services de développement, les municipalités et les universités.

^[1] ^[3] Comprend les conditions centrales ratifiées sous le régime de la [Loi de 2014 sur la négociation](#)

 **YouTube**

 **LinkedIn**

#sécuriTravailON

#équitravailON

collective dans les conseils scolaires (y compris les unités de négociation comptant moins de 150 employés).

- Council of Trustees' Association et Conseil ontarien des travailleurs de l'éducation (7 670 employés).

^[2]Unités de négociation comptant au moins 150 employés.

Pour obtenir le rapport complet ou pour vous inscrire à la liste d'envoi, écrivez à cbis@ontario.ca.

ISSN 2371-0616